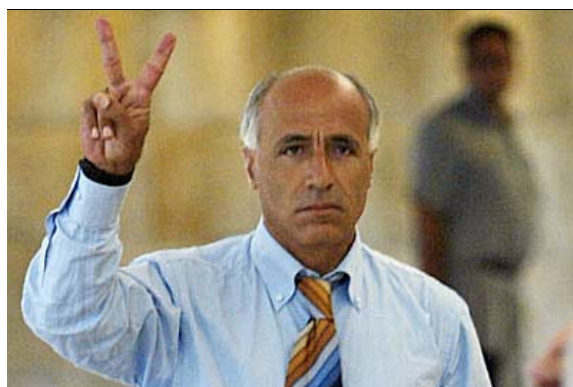


Mordechaï Vanunu est toujours « israélien »

RÉSEAU VOLTAIRE | 18 JUIN 2012



La Cour suprême d'Israël a rejeté, le 6 juin 2012, le recours introduit par Mordechaï Vanunu pour l'annulation de sa nationalité israélienne. La Cour a estimé que la demande n'avait pas été déposée selon la procédure adéquate. Il aura fallu une année au système judiciaire israélien pour informer le demandeur et ses avocats qu'il n'avaient pas usé des « *canaux appropriés* ».

M. Vanunu est le premier citoyen israélien à demander de bénéficier de la nouvelle loi dite de « révocation de citoyenneté israélienne ». Celle-ci autorise les tribunaux à libérer des Israéliens de leur citoyenneté s'ils ont été condamnés pour « espionnage » ou « trahison ».

Alors ingénieur au centre de Dimona, Mordechaï Vanunu est l'homme qui révéla en 1986 l'existence du programme nucléaire militaire israélien. Il avait à l'époque permis de confondre l'État Israélien dont les dirigeants déclaraient publiquement qu'il

souhaitait un Proche-Orient « libre du nucléaire ». Enlevé en Europe par le Mossad après avoir parlé avec des journalistes, il fut jugé à huis clos et emprisonné pendant dix-huit ans.

« J'ai été maintenu au secret, dix-huit années durant, dont onze années et demie en isolement total. La première année, ils ont mis des caméras dans ma cellule. Ils ont laissé la lumière allumée trois années d'affilée. Leurs espions me battaient sans cesse, ils m'empêchaient de dormir. J'ai été soumis à un traitement barbare ; ils ont tenté de me briser. Mon objectif était de tenir, de survivre. Et j'ai réussi. » [1]

En 1999, Trente-six membres de la Chambre des représentants US avaient signé un appel pour sa libération déclarant qu'il était de leur devoir « *de se mobiliser pour des hommes et des femmes tel que Mordechai Vanunu parce qu'ils osent exprimer une vision plus intelligente pour l'humanité* ».

Depuis sa « libération », Vanunu est soumis à plusieurs restrictions majeures de sa liberté d'expression et de déplacement. En 2007 il a été condamné à 6 mois de prison de prison ferme et 6 mois avec sursis pour avoir brisé sa « promesse de silence ». Il lui est en effet interdit de quitter le territoire et de parler à des « étrangers » sans l'accord de l'armée. [2]

Profondément scandalisé par le comportement de l'État « juif », Vanunu s'est converti au christianisme et à demandé à être déchu de la nationalité israélienne.

« J'ai été en prison, j'ai été libéré, et même maintenant après 26 ans, on ne me laisse toujours pas partir. Je veux que l'on annule ma nationalité pour que je puisse commencer ma vie », a-t-il affirmé après la décision de la cour.

[1] « C'est parce qu'Israël détient la bombe atomique qu'il peut pratiquer sans crainte l'apartheid », par Silvia Cattori, *Réseau Voltaire*, 14 octobre 2005.

[2] « Israël : Mordechai Vanunu condamné pour avoir pris la parole », par Osama Lofty, *Réseau Voltaire*, 3 juillet 2007.

www.voltairenet.org/a174566